

PROCÉDURE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION FASEST

ÉTAPE 1 :



Candidatez en ligne sur le site sur le site monmaster.gouv.fr ou ecandidat.univ-lille.fr, selon votre situation, en respectant les dates propres à chaque formation et en sélectionnant le parcours souhaité en contrat de professionnalisation (les étudiant·e·s actuellement en M1 dans la même mention de master à l'Université de Lille ne sont pas concerné·e·s par les procédures en ligne mais doivent se rapprocher du responsable pédagogique de M2).



ÉTAPE 2 :

Cherchez en parallèle un contrat de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé.



ÉTAPE 3 :

Demandez à l'entreprise la liste des missions qui vous seront confiées pendant la durée du contrat. (nous transférer un mail de l'entreprise ou une fiche « missions »¹ signée par l'entreprise).



ÉTAPE 4 :

Faites valider cette liste de missions par le responsable pédagogique. Si ce dernier vous admet en formation et s'il valide vos missions, il en informe le service FCA de la Fasesst².



ÉTAPE 5 :

Vous recevrez alors l'ensemble des documents administratifs, dont la fiche « pré-convention » remplissable, à faire compléter par l'entreprise. Renvoyez cette fiche au plus vite, par mail et sous le même format, au service FCA. En parallèle, rendez-vous sur le site : inscriptions.univ-lille.fr, pour vous inscrire conformément au calendrier universitaire. Choisissez l'inscription en contrat de professionnalisation.



ÉTAPE 6 :

Dès réception de la fiche pré-convention complétée, le service FCA rédige la convention de formation, qui sera signée par l'entreprise et l'université (vous n'êtes pas signataire de cette convention).



ÉTAPE 7 :

Signez votre contrat de travail (CER-FA) avec l'entreprise (l'université n'est pas signataire du contrat de travail). Si vous êtes étudiant·e extra-communautaire, vérifiez si vous devez faire une demande d'autorisation de travail.



ÉTAPE 8 :

Finalisez votre inscription administrative en joignant le contrat de travail et/ou la convention de formation signée.

RAPPEL

En contrat de professionnalisation, vous n'avez à régler ni les droits d'inscription, ni la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

CONTACT

Service formation continue et alternance (FCA)
Bâtiment SH3 - 1er étage
alternance-fasesst@univ-lille.fr
<https://fasesst.univ-lille.fr>

¹ Fiche « missions » disponible auprès de votre responsable de formation ou de notre service

² Service formation continue et alternance de la Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires